

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

Présents : MM. André-Luc MONTAGNIER, Pascal MORO, Laure SENMARTIN, Gérard GHIO, Alexia CASIER, Rémy MARTINEZ, Lola JACQUET, Norbert SCHMIDT, Christine CHARPENTIER, Antony JAVEGNY, Pascale BORDAT, Séverine MARCORELLE, Maïda LALLEMENT, Jean-Luc CHARDON, Jérôme CARO, Jean Christophe MAESTRE.

Procuration : Mme Catherine LEBERT donne procuration à M. Jérôme CARO
Mme Laurence COSTESSEQUE donne procuration à Mme Laure SENMARTIN
M. Xavier CHACON donne procuration à Mme Christine CHARPENTIER
Mme Anne Marie BEAUDOUVI donne procuration à Mme Alexia CASIER
M. Christopher TIOPISTA donne procuration à M. Pascal MORO
Mme Manon SEGURA donne procuration à M. le Maire

Absents : MM. Christophe MAS (Excusé), Vianney FABRE, Delphine BRUN, Eric LAMEGER, Emeline BUI VIET LINH,

A l'unanimité, Mme Alexia CASIER a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 19h00

Installation d'un conseiller municipal M. Jérôme CARO

Mme Murielle BOUVET, conseillère municipale de la liste « Ensemble pour l'Avenir », a présenté, par mail daté du 16 janvier 2024, sa démission de son poste de conseillère municipale.

Un courrier a été adressé le 18 janvier 2024 pour information à Monsieur le Préfet de l'Aude conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal ne se compose plus que de 26 membres. Afin de le ramener à son effectif légal de 27 membres, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Par application de l'article L 270 du Code électoral qui prévoit que « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* ».

Compte tenu de cette disposition, le candidat suivant sur la liste « Ensemble pour l'Avenir » est Monsieur Jérôme CARO, appelé à remplacer la conseillère démissionnaire au sein du conseil municipal.

M. le Maire déclare M. Monsieur Jérôme CARO, installé dans ses fonctions de Conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour comme suit :

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM
Maire	M.	MONTAGNIER André-Luc
Premier adjoint	M.	MORO Pascal
2 ^{ème} adjointe	Mme	SENMARTIN Laure
3 ^{ème} adjoint	M.	GHIO Gérard
4 ^{ème} adjointe	Mme	CASIER Alexia
5 ^{ème} adjoint	M.	MARTINEZ Rémy
6 ^{ème} adjointe	Mme	JACQUET Lola
7 ^{ème} adjoint	M.	SCHMIDT Norbert
8 ^{ème} adjointe	Mme	CHARPENTIER Christine
Conseiller municipal	M.	JAVEGNY Antony
Conseillère municipale	Mme	BORDAT Pascale
Conseiller municipal	M.	LAMEGER Éric
Conseiller municipal	M.	MAS Christophe

Conseillère municipale	Mme	COSTESSEQUE Laurence
Conseiller municipal	M.	MAESTRE Jean-Christophe
Conseillère municipale	Mme	BRUN Delphine
Conseillère municipale	Mme	MARCORELLE Séverine
Conseillère municipale	Mme	BUI VIET LINH Emeline
Conseiller municipal	M.	CHACON Xavier
Conseillère municipale	Mme	LALLEMENT Maïda
Conseillère municipale	Mme	BEAUDOUVI Anne Marie
Conseillère municipale	Mme	LEBERT Catherine
Conseiller municipal	M.	TIOPISTA Christopher
Conseiller municipal	M.	CHARDON Jean-Luc
Conseiller municipal	M.	FABRE Vianney
Conseillère municipale	Mme	SEGURA Manon
Conseiller municipal	M.	CARO Jérôme

QUESTION 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 30 novembre 2023

VOTANTS : 21				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 21	ABSTENTION :

Arrivée de Mme Maïda LALLEMENT à 19h04

QUESTION 2 : Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M. le Maire

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte des décisions n° 2023-59 à n° 2023-68 et n° 2024-01 à n° 2024-08 et des déclarations d'intention d'aliéner ° 2023/00201 à n° 2023 /00231 qui sont parvenues en mairie 01^{er} novembre au 31 décembre 2023 et de la renonciation du droit de préemption pour ces biens.

QUESTION 3 : Le GN - Rapports annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – Année 2022

L'assemblée a pris acte du rapport annuel du GN portant sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable et de l'assainissement pour l'année 2022.

QUESTION 4 : Le GN - Rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2022

L'assemblée a pris acte du rapport annuel du GN portant sur le prix et la qualité du service public de la collecte, de l'élimination et du tri des déchets ménagers pour l'année 2022.

QUESTION 5 : Le GN – Convention portant sur la redevance spéciale de collecte et traitement des déchets ménagers avec la communauté d'agglomération

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 6 : Adhésion à la charte de l'arbre et du paysage dans l'Aude

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 7 : Signature d'une convention de partenariat avec l'association I.D.E.A.L. (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral) pour l'entretien du parc à vélos municipal 2024

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 8 : Protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Fleury d'Aude

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 9 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Dianette »

VOTANTS : 22				
UNANIMITE :	MAJORITE : X	CONTRE : 1 - <i>JC. MAESTRE</i>	POUR : 21	ABSTENTION :

QUESTION 10 : Approbation des tarifs du port des Cabanes

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 11 : Vote des tarifs des campings municipaux de Pissevaches et Rive d'Aude et du Poney Club de l'Oustalet

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 12 : Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

VOTANTS : 22				
UNANIMITE :	MAJORITE : X	CONTRE : 1 - <i>JC. MAESTRE</i>	POUR : 21	ABSTENTION :

QUESTION 13 : Majoration des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux délégués

VOTANTS : 22				
UNANIMITE :	MAJORITE : X	CONTRE : 1 - <i>JC. MAESTRE</i>	POUR : 21	ABSTENTION :

QUESTION 14 : Délibération fixant les conditions d'attribution des avantages en nature des membres du conseil municipal et des agents de la collectivité pour l'année 2024

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 15 : Participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 16 : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2025 – 2028

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 17 : Convention de mise à disposition d'une solution de publication de cartes sur internet dénommée « LizMap »

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

Le Maire

André-Luc MONTAGNIER

